

SAINT MARD, LE 29 JUIN 2017



NOTE D'INFORMATION Rythmes scolaires

Mesdames, Messieurs,

Suite à la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif à l'organisation des rythmes scolaires et à l'avis favorable des conseils d'école et des représentants des parents d'élèves ; nous vous informons qu'à compter du 4 septembre 2017, l'organisation de la semaine scolaire va changer, à savoir il y aura école les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le Maire

Daniel DOMETZ



Le Maire Adjoint

Marie-Christine LACROIX

